

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 23 avril, à 19 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 18 avril 2024, sous la présidence de Madame SEON Isabelle, Maire.

Présents : Isabelle SEON, Florence FAVIER, Christelle MAITRE, Brigitte NICOLAS, Alphonse MONTAGNE, Michel VALENTIN, Sébastien GIROUX, Guillaume MATHIEU, Frédéric JOURDE

Était absent excusé : M. LAGIER Jean-Michel

Secrétaire de séance : Christelle MAITRE

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération nombre poste adjoints
- Délibération pour élection 1^{er} adjoint
- Election 1^{er} adjoint
- Vote subvention 2024
- Vote budget 2024
- Délibération renouvellement adhésion groupement achat SDE
- Informations diverses

Avant de commencer le conseil, Mme le Maire déclare qu'il faut reporter les délibérations et l'élection concernant le poste de 1^{er} adjoint. En effet, M. Jean-Michel LAGIER a fait une lettre de démission de ce poste mais il faut attendre la validation par M. le Préfet avant de pouvoir élire un nouvel adjoint.

PV conseil du 23 avril 2024

Le PV a été communiqué aux conseillers en même temps que les convocations.

Mme Christelle MAITRE fait rajouter plusieurs remarques pour compléter le PV avant les signatures.

1-Délibération : Subventions 2024

Mme Christelle MAITRE signale la demande de la FDSEA pour une subvention pour un congrès national pour le lait. Elle sort de la salle pendant la discussion et le vote pour cette demande.

Après discussion le conseil vote : 2 abstentions et 6 contres. La subvention n'est pas accordée.

Madame le Maire présente le tableau des demandes de subventions par les différentes associations pour l'année 2024 :

NOM	Subventions 2024
ACCA de BEAUNE	100 €
COMITE DES FÊTES	200 €
FNACA	100 €
Collège des hauts Arzon (voyages)	20 € par élève
Collège Notre Dame (voyages)	20 € par élève
Ecole publique élémentaire et maternelle Craponne (fournitures scolaires)	50 € par élève
Ecole Jullianges (fournitures scolaires)	50 € par élève
Ecole Chomelix (fournitures scolaires)	500 € par élève
Ecole St Georges (fournitures scolaires)	50 € par élève

Ecole St Joseph (fournitures scolaires)	Selon montant départ p/élève 899,94€
ADMR	230 €
Amicale des pompiers de Chomelix	75 €
Amicale des pompiers de Craponne s/A	75 €
Association Jeunews	100 €
Donneurs de sang	30 €
Ligue contre le cancer	30 €
Visiteuses d'hôpital	30 €
Association Chanteroch	30 €
La Gaule Craponnaise	30 €

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2-Délibération : Budget 2024 :

Le projet du budget 2024 a été communiqué aux conseillers le 10 avril comme cela est demandé par la nouvelle réglementation.

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

Fonctionnement :	230 774,65 €
Investissement :	273 979,02 €

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Concernant les investissements, en 2024 la commune ne fera pas de travaux d'investissements. Pour 2025, un point sur les travaux, notamment des routes et des chemins, sera réalisé.

3-Délibérations : renouvellement adhésion groupement achat SDE

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;
- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Beaune-sur-Arzon au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune.
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Beaune-sur-Arzon.

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Informations diverses

- Mme le Maire informe le conseil du mail reçu par Michelin qui propose une subvention pour rénovation du patrimoine. Le conseil propose la statue de la vierge devant l'Eglise. Mme le Maire va demander plus de précisions.
- Mme le Maire rappelle que le brûlage est interdit. Un document sera diffusé pour redonner les règles.
- Mme le Maire parle des photographies des repas des anciens qui sont à la mairie. Elle demande aux conseillers de voir avec les habitants de leur village pour avoir l'autorisation de les afficher.
- Concernant le projet de bibliothèque, un emplacement est proposé aux conseillers. Ces derniers vont aller voir sur place pour confirmer ce projet.
- Mme le Maire informe que Elisabeth BEYSSAC fini son contrat le 12 mai 2024.
- Des gardes corps ont été installés au gîte du Poyet sur les fenêtres de l'étage. Les matelas vont être changés et les anciens matelas seront donnés.
- Le balisage pour les parcours des chevaux sera fait sur 5 ans.
- Mme le Maire informe le conseil que M. et Mme MAITRE Sébastien invitent le conseil pour le week-end de Ferme en ferme.

La séance est levée à 21 heures 10.

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance

MAITRE
Christelle

Maitre

Isabelle SEON